

Mairie de SOUILHANELS
1, Rue d'Autan
11400 SOUILHANELS
Tél : 04 68 60 03 92

PROCES - VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
24 Février 2025

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation PV 21 janvier 2025
- 2/ Délibération CFU
- 3/ Délibération Débat Orientation Budgétaire 2025
- 4/ Délibération adhésion Plateforme Ma Com'Une
- 5/ Délibération adhésion marché public voirie avec la CCCLA
- 6/ Délibération devis réfection toiture foyer
- 7/ Délibération pour cession de l'enclos cuve de gaz

Questions diverses (ne nécessitant pas de délibération)

- Planning chantier : cheminée et autre travaux (calendrier)
- Procédure de reprise des concessions funéraires
- Dératisation

Nombre de membres en exercice: 10

Présents : 08

Votants: 09

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 du mois de février, à 20 H 30, le Conseil Municipal de SOUILHANELS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de SOUILHANELS, sous la Présidence de Madame Pascale CRAVERO, 1^{ère} adjointe

Présents : MAERTEN Didier, KOPF Fabrice, MANCIET François, LOPEZ Frédéric, AYROLLES Elisabeth, CRAVERO Pascale, Philippe PIGUILLEM, , DIAZ José,
Absente : CASANOVA Blandine (Procuration à Pascale CRAVERO), SIMELE Laurence

POINT 1 : APPROBATION A L'UNANIMITE du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2025

POINT 2 : 2025-06 - Domaine : FINANCES LOCALES - Sous-domaine : Décisions Budgétaires = Résultat Compte Financier Unique 2024 (M 57)

Le Conseil municipal réuni le 24 février 2025 à 20h30, sous la Présidence de Madame Pascale CRAVERO, 1^{ère} Adjointe délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par Didier MAERTEN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT (en €)		INVESTISSEMENTS (en €)		ENSEMBLE (en €)	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		117 666.20	1 042.06		1 042.06	117 666.20
Opérations de l'exercice	208 374.14	252 318.38	40 575.11	16 980.11	248 949.25	269 298.49
Totaux	208 374.14	369 984.58	41 617.17	16 980.11	249 991.31	386 964.69
Résultats de clôture		161 610.44		-24 637.06 €		136 973.38
RESULTATS DEFINITIFS		161 610.44		-24 637.06€		136 973.38

2/Constate, pour la comptabilité Principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3/ Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Messieurs et Mesdames les membres présents en exercice

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstentions : 0

POINT 3 : 2025-07 - Domaine : FINANCES LOCALES - Sous-domaine : Décisions Budgétaires – Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Le Conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'article L.2312-1 alinéa 2 de Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'organisation du débat d'orientations budgétaires,

Considérant qu'afin de prévoir les investissements sur le budget 2025 il convient de décider les travaux pour 2025,

Organise le débat sur les orientations générales du budget communal 2024- M57

Pour l'année 2025, Monsieur le maire propose les travaux suivants :

- Travaux prévus en 2024 en cours de réalisation en 2025 : Rénovation thermique et phonique du foyer (plafond, électricité, climatisation et enlèvement cheminée), Rénovation partielle du parc Eclairage Public
 - Toiture foyer partie basse (7073 € HT)
 - Toiture église au niveau de la sacristie (5789 € HT)
- Place et chemins à goudronner lotissement Le Cazal (place des Noisetiers, Chemin des Cytises)
- Voirie : Chemin de Ricaud
- Eclairage aire de jeux
- Parc matériel en cours d'inventaire
- Projet échange immobilier

APPELE A DELIBERER, LE CONSEIL MUNICIPAL

CONFIRME le choix de Monsieur le Maire concernant les travaux énoncés ci-dessus,

DECIDE également de travailler sur la mise en œuvre de ces travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE CI-DESSUS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstentions : 0

POINT 4 : 2025-08 - Domaine : COMMANDE PUBLIQUE - Sous-domaine : Autre type de contrat – Souscription Plateforme Ma Com'Une

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la présentation le 4 décembre 2024 en Conférence des maires de la CCCLA, du dispositif MA Com'Une, qui propose une plateforme d'outils opérationnels facilitant le traitement des données financières et comptables pour le secteur public,

M L Maire propose au conseil d'adhérer à ce service. Son coût est de 390 €/an, pour 3 ans.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

DECIDE d'adhérer au service Ma Com'Une

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstentions :

POINT 6 : 2025-09 - Domaine : FINANCES LOCALES - Sous-domaine : Décisions budgétaires – Travaux foyer, toiture partie basse

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 2 devis ont été fournis pour la restauration de la toiture partie basse du foyer de SOUILHANELS.

Monsieur le Maire détaille les devis obtenus et leur contenu, et expose les réflexions des réunions de chantier abordées à ce sujet.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

D'APPROUVER le devis de l'entreprise POILPOT pour les travaux suivant : Remise en état de la toiture foyer Partie basse pour un montant de 7043.05 € HT / 8451.66 € TTC

D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE à signer toutes les pièces relatives à cette opération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus dits.

VOTANTS : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstentions : 0

POINT 7 : 2025-10 – Domaine : DOMAINE ET PATRIMOINE – Sous domaine : Autres actes de gestion du domaine privé – Cession enclos cuve de gaz

VU l'article L 2112-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU l'article L2122-21 du CGCT,

Monsieur le Maire informe :

Suite à l'enlèvement de la cuve, l'enclos est toujours en place. Il convient au Conseil de décider s'il souhaite la conserver ou s'en séparer, et le cas échéant, à quelles conditions. En cas de cession, le maire est en charge d'exécuter cette opération. Monsieur le Maire propose l'enlèvement de l'enclos. Vu le travail nécessaire pour libérer cet espace, M Le Maire propose que l'enlèvement soit réalisé à la charge de toute personne qui se manifesterait pour le récupérer, en échange de la pris en charge du démontage et de la remise en état de l'espace concerné.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

DECIDE de procéder à l'enlèvement de l'enclos.

DECIDE que l'enlèvement sera réalisé dans les conditions énoncées : l'acquéreur procédera à sa charge au démontage, à l'enlèvement de l'enclos, et à la remise en état du site.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

VOTANTS : 09 Pour : 09 Contre : Abstentions :

Après discussion, la délibération concernant le point n° 5 (adhésion au groupement travaux de voirie avec la CCCLA) est reporté, en attente d'informations complémentaires.

Questions diverses :

- **TRAVAUX** foyer en mars 2025 : pas de location à compter du 03 mars 2025, jusqu'à la fin des travaux.
- **A venir** : Procédure de reprise des concessions funéraires. Entre 7 et 8 concessions identifiées selon un premier repérage.
- **Informations diverses** : Dératisation

Date du prochain Conseil municipal : 08 avril 2025 à 20h30.

Heure de levée de séance : 22h50.

Le Maire,
Didier MAERTEN

La secrétaire de séance,
Pascale CRAVERO

	Signature
CRAVERO Pascale	
LOPEZ Frédéric	
MAERTEN Didier	
PIGUILLEM Philippe	
AYROLLES Elisabeth	
KOPF Fabrice	
CASANOVA Blandine	
DIAZ José	
MANCIET François	
SIMELE Laurence	